



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE

A/C.5/670
9 novembre 1956
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Onzième session
CINQUIEME COMMISSION

PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 1957

Prévisions détaillées pour le chapitre 5

Rapport du Secrétaire général

1. Un crédit global de 1.475.000 dollars a été provisoirement inscrit à l'article II du chapitre 5 (missions spéciales et activités connexes) du projet de budget pour 1957^{1/} pour couvrir les dépenses engagées au titre des missions et activités suivantes :
 - a) Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan;
 - b) Représentant des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan;
 - c) Rapatriement des enfants grecs;
 - d) Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée;
 - e) Cimetière commémorant les morts des Nations Unies en Corée;
 - f) Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine;
 - g) Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine.

2. Dans les annexes I à V du présent rapport, le Secrétaire général donne le détail des prévisions concernant les missions et les activités mentionnées aux alinéas a) à e) ci-dessus. Il s'est abstenu de le faire, pour l'instant au sujet de la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine et de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine.

1/ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, onzième session, Supplément No 5, document A/3126.

3. Le détail des dépenses prévues au titre de ces missions et activités est le suivant :

	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan	468.800
Représentant des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan	28.500
Rapatriement des enfants grecs	5.000
Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée	127.700
Cimetière commémorant les morts des Nations Unies en Corée	30.000
	<hr/> 660.000

4. On prévoit que les recettes accessoires (non comprises dans celles qui sont inscrites dans le projet de budget initial) au titre des activités mentionnées dans le présent rapport s'élèveront à 28.500 dollars.

5. En conséquence, le Secrétaire général demande l'inscription d'un crédit de 660.000 dollars au chapitre 5 du budget de 1957. Cette somme viendrait s'ajouter au crédit de 150.000 dollars prévu pour le Conseil consultatif des Nations Unies pour la Somalie sous administration italienne au sujet duquel le Secrétaire général a déjà donné un état détaillé dans le projet de budget initial pour 1957 (A/3126). Les dépenses prévues au chapitre 5 du projet de budget pour 1957 s'élèvent donc à 810.000 dollars au total, non compris les dépenses concernant les deux missions visées aux alinéas f) et g) du paragraphe 1.

ANNEXE I

Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde
et le Pakistan

[Résolution adoptée le 14 mars 1950 par le Conseil de sécurité (S/1469)]

	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
Prévisions pour 1957	468.800
Crédits ouverts pour 1956	436.800
Dépenses de 1955	416.478

Les prévisions pour le maintien du Groupe d'observateurs militaires dans l'Inde et le Pakistan s'établissent comme suit :

	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
Personnel temporaire	40.600
Frais de voyage et indemnité de subsistance des observateurs militaires	141.300
Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel	88.700
Communications	6.000
Location et entretien de locaux et de matériel	16.300
Papeterie et fournitures de bureau	1.800
Transports locaux	2.400
Utilisation et entretien du matériel de transport	23.800
Location d'un avion et dépenses connexes	97.000
Transport de marchandises, camionnage et messageries	8.600
Assurances	6.600
Fournitures et services divers	11.500
Matériel de transport	10.200
Matériel divers	14.000
Total	<u>468.000</u>

Les crédits demandés correspondent, d'une façon générale, aux dépenses de 1955 et de 1956, certaines rubriques accusant une augmentation lorsque les nouvelles dépenses sont prévues. Il y aurait 32 observateurs militaires et 42 fonctionnaires en 1957, soit le même nombre qu'en 1956.

/...

Par rapport aux crédits ouverts pour 1956, on prévoit, en 1957, des dépenses supplémentaires sous les rubriques suivantes :

a) Communications : Le crédit de 1.800 dollars ouvert en 1956 correspondait à une dépense moyenne de 150 dollars par mois pour les frais de télégramme, de téléphone et de services postaux. Le crédit demandé pour 1957 (6.000 dollars) correspond à une dépense moyenne de 500 dollars par mois, dont 450 dollars pour faire suivre les télégrammes de Karachi.

b) Location et entretien de locaux et de matériel : L'augmentation de 4.300 dollars du crédit demandé en 1957 (16.300 dollars) par rapport au crédit ouvert pour 1956 (12.000 dollars) s'explique par le coût de la main-d'oeuvre supplémentaire et des pièces (dont le prix vient d'augmenter) nécessaires à l'installation d'un nouveau poste international de TSF à Karachi.

c) Matériel de transport : L'augmentation sous cette rubrique (10.200 dollars en 1957 contre 8.200 en 1956) tient au fait que l'on a prévu un crédit de 2.400 dollars pour l'achat d'une voiture destinée au Chef du Groupe d'observateurs militaires.

d) Matériel divers : L'augmentation prévue (14.000 dollars en 1957 contre 4.000 en 1956) correspond à l'achat du matériel destiné au nouveau poste de Karachi (émetteur, antenne, dispositif de commande à distance) et de matériel de bureau, y compris deux appareils de climatisation (capacité "une tonne").

On prévoit qu'en 1957, les recettes au titre du Groupe d'observateurs militaires s'élèveront à 20.800 dollars : impôt sur la rémunération du personnel, 8.500 dollars; vente de cinq véhicules, de pièces d'automobiles inutilisables et de matériel de bureau, 7.500 dollars; remboursement des taxes sur l'essence, 4.800 dollars.

Tableau d'effectifs pour 1957

Nombre de postes		Fonctions	Personnel recruté	Personnel
1956	1957		sur le plan inter- national	détaché du Siège
1	1	Chef du Groupe d'observateurs militaires	1	-
1	1	Fonctionnaire d'administration	1	-
		Fonctionnaire d'administration adjoint	-	1
1	1	Fonctionnaire des finances	1	-
<u>38</u>	<u>38</u>	Agents du Service mobile	-	<u>38</u>
42	42		<u>3</u>	<u>39</u>

/...

ANNEXE II

Représentant des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan

[Résolution adoptée le 30 mars 1951 par le Conseil de sécurité (S/2017/Rev.1)]

	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
Prévisions pour 1957	28.500
Crédits ouverts pour 1956	29.250
Dépenses de 1955	31.646

Les crédits demandés pour 1957 sont destinés à couvrir le traitement et les indemnités du représentant des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan, assimilé à un sous-secrétaire (22.500 dollars) et les émoluments d'un Secrétaire principal (6.000 dollars).

L'impôt frappant ces traitements doit produire 6.300 dollars.

ANNEXE III

Rapatricment des enfants grecs

[Résolution 618 (VII) de l'Assemblée générale]

	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
Prévisions pour 1957	5.000
Crédit ouvert pour 1956	5.000
Dépenses de 1955	8.200

Dans sa résolution 618 (VII) du 17 décembre 1952, l'Assemblée générale a invité le Comité international de la Croix-Rouge et la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge à poursuivre leurs travaux jusqu'à ce que tous les enfants grecs aient été rapatriés. Depuis 1953, un crédit est inscrit chaque année au budget de l'ONU pour rembourser aux deux organisations précitées les dépenses qu'elles ont engagées pour assurer le rapatriement des enfants grecs.

Le Secrétaire général estime qu'un crédit de 5.000 dollars devrait être inscrit au budget afin de permettre le remboursement au Comité international de la Croix-Rouge et à la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge des dépenses de cet ordre qu'ils pourront faire en 1957.

ANNEXE IV

Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée

[Résolution 376 (V) de l'Assemblée générale]

	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
Prévisions pour 1957	127.700
Crédit ouvert pour 1956	126.900
Dépenses de 1955	131.257

Les prévisions pour le maintien en 1957 de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée s'établissent comme suit :

	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
Personnel temporaire	30.000
Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres de la Commission	37.900
Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel	22.600
Communications	1.800
Location et entretien de locaux et de matériel	10.000
Papeterie et fournitures de bureau	2.200
Transports locaux	1.000
Utilisation et entretien du matériel de transport	6.600
Transport de marchandises, camionnage et messageries	3.600
Assurances	1.200
Fournitures et services divers	2.700
Mobilier et installations	1.000
Matériel de transport	5.600
Matériel divers	1.500
Total	<u>127.700</u>

Les prévisions ci-dessus sont fondées sur les dépenses approuvées pour 1956. Certains ajustements mineurs - qui s'annulent d'ailleurs à peu près - ont été apportés à quelques rubriques.

Le crédit de 30.000 dollars demandé sous "Personnel temporaire" doit permettre de rémunérer 31 agents recrutés sur place, la dépense étant évaluée à 2.500 dollars par mois. Si ce crédit dépasse de 6.000 dollars le crédit ouvert pour 1956,

/...

c'est que l'on a aligné les traitements du personnel local sur ceux de l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée.

Le crédit demandé sous "Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres" concerne les frais de voyage (5.000 dollars) et l'indemnité de subsistance (32.900 dollars) des membres du Comité qui se trouvent à présent en Corée, à raison de 20 dollars par jour moins un abatement de 10 pour 100 correspondant aux périodes pendant lesquelles les représentants sont absents de la région. Un crédit de 39.400 dollars a été ouvert en 1956 sous cette rubrique.

Le crédit demandé sous "Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel" (22.600 dollars) correspond au détachement de 8 fonctionnaires du Siège, tandis que le crédit ouvert pour 1956 (26.000 dollars) correspondait au détachement de 10 fonctionnaires.

Sous la rubrique "Matériel de transport", on demande 5.600 dollars pour remplacer une jeep du type station wagon par du matériel lourd (2.100 dollars) et acheter un camion-citerne pour le transport de l'eau (3.500 dollars environ).

Pour le reste, on s'est fondé sur les dépenses des exercices précédents et les crédits demandés ne diffèrent pas sensiblement des crédits ouverts pour 1956.

On prévoit, en 1957, 1.400 dollars de recettes au titre de la Commission, soit 1.000 dollars provenant de la vente d'un véhicule automobile et 400 dollars de la location de logements aux fonctionnaires.

Tableau d'effectifs pour 1957

<u>Nombre de postes</u> <u>1956</u>	<u>1957</u>	<u>Fonctions</u>	<u>Personnel détaché</u> <u>du Siège</u>
1	1	Secrétaire principal	1
1	1	Spécialiste des questions politiques	1
1	1	Fonctionnaire d'administration et des finances	1
1	-	Secrétaire et commis	-
<u>6</u>	<u>5</u>	Agent du Service mobile	<u>5</u>
10	8		8

ANNEXE V

Cimetière commémorant les morts des Nations Unies en Corée[Résolution 977 (X) de l'Assemblée générale]

	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
Prévisions pour 1957	30.000
Crédits ouverts pour 1956	-
Dépenses de 1955	-

Dans sa résolution 977 (X) adoptée le 15 décembre 1955, l'Assemblée générale a décidé d'instituer et de conserver, en l'honneur de ceux qui ont péri, le cimetière de Tanggok, près de Pusan, sur le territoire de la République de Corée. Elle a également prié le Secrétaire général d'entreprendre la négociation d'un accord avec la République de Corée afin d'acquérir le droit d'utiliser à titre permanent l'emplacement du cimetière commémoratif, et de prendre toutes les dispositions nécessaires en vue de l'institution et de la conservation permanente du cimetière. Elle a de plus autorisé le Secrétaire général à inscrire dans le projet de budget de l'ONU les crédits nécessaires à cette fin.

Conformément à cette résolution de l'Assemblée générale, il a été créé un Comité consultatif composé de représentants des pays dont les soldats reposent encore dans le cimetière. Le Comité a préparé un projet d'accord qu'il a soumis au Gouvernement de la République de Corée.

De son côté, le Secrétaire général a entamé des négociations en vue de prendre possession du matériel dont se sert actuellement le United States Grave Registration Service dans ce cimetière.

En attendant que des dispositions détaillées aient été arrêtées touchant l'entretien de ce cimetière et se fondant sur les considérations présentées à la dixième session de l'Assemblée générale (A/C.5/653), le Secrétaire général propose d'inscrire au chapitre 5 du budget de 1957 une somme de 30.000 dollars pour l'entretien du cimetière commémorant les morts des Nations Unies en Corée.
